COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR:

- 1 Délibération / création de poste
- 2 Délibération / régularisation par délibération pour valider les devis de la réfection du tableau électrique de la station de pompage Eau Potable des Berges (vu lors du Conseil Municipal du 06/03/2023)
- 3 Délibération / subvention Association « A saute page »
- 4 Délibération / remplacement extincteurs bâtiments communaux
- 5 Avancement des Travaux
- 6 Comptes rendus réunions
- 7 Questions diverses

Nombre de membres en exercice :

11

Présents: 10

<u>Etaient présents</u>: Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Olivier BRUN, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE, Sandrine PRUD'HOMME, Laurent DROUET, Philippe ROBIN, Roxane FELIX, Sylvie MAURIN.

Absente excusée: Christine DUMOTIER

Secrétaire de séance : Philippe ROBIN

Monsieur le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance à 20h 35 et demande aux conseillers de bien vouloir prendre en compte trois nouvelles délibérations non évoquées dans l'ordre du jour de la convocation.

0 - Approbation du compte rendu du 9 mai 2023 :

Le compte rendu du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

1 - Délibération / création de poste

Monsieur le Maire explique aux Conseillers que l'agent chargé de l'entretien des locaux de la Mairie, la Maison des Services et de l'Agence postale, n'a pas souhaité renouveler son contrat à durée déterminée.

Considérant la nécessité de créer l'emploi d'un nouvel agent en raison des impératifs de service et du bon fonctionnement de celui-ci, Monsieur le Maire propose aux Conseillers la création de l'emploi de Madame Simon Isabelle en tant qu'Agent technique permanent à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Délibération / régularisation par délibération pour valider les devis de la réfection du tableau électrique de la station de pompage Eau Potable des Berges (vu lors du Conseil Municipal du 06/03/2023)

Monsieur le Maire explique aux Conseillers qu'il a été constaté à la station de pompage en eau potable des Berges la nécessité de remettre aux normes l'armoire électrique.

Après évaluation du problème, il s'est avéré qu'il convenait de remplacer son équipement intérieur complet, ainsi que la mise en place de deux variateurs de vitesse et grille d'aération sur la porte frontale pour extraire l'énergie calorifique dégagée par ceux-ci ainsi qu'une sonde de mesure.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'il est nécessaire de mettre en conformité ces équipements.

Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un accord de principe en Conseil Municipal lors du vote du budget 2023 de l'eau et de l'assainissement.

Par conséquent, Monsieur le Maire présente le devis initial (dont il a été choisi que certaines options) et invite le Conseil Municipal à délibérer sur les devis suivants :

1/ Devis n° 23-074 (fourniture et pose):

Deux pompes – une armoire électrique – deux variateurs – deux grilles d'aération – une sonde : Ets MICHELIER pour un montant de34.823,40 € HT

2/ Devis n° 23-140 (mise en conformité):

Voyant extérieur – éclairage intérieur coffret – éclairage puits :

L'ensemble des travaux effectués pour cette réfection s'élèvent à la somme totale de20.277,40 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 - Délibération / subvention Association « A saute page »

Monsieur le Maire expose aux Conseillers la demande formulée par Madame Sophie Deplus qui sollicite une aide financière pour l'association « A saute page » qu'elle préside, d'un montant de 400 €.

Cette somme servira à soutenir les balades contées du Vieux Village.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une aide similaire avait été octroyée à cette association en 2022.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'approuver le versement de cette subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4—Délibération / remplacement des extincteurs des bâtiments communaux

Monsieur le Maire expose aux Conseil Municipal la nécessité de remplacer les extincteurs des différents bâtiments communaux ne répondant plus aux normes en vigueur.

Monsieur le Maire indique aux Conseillers qu'il est nécessaire de mettre en conformité ces équipements et présente le devis estimatif établi pour cela et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Devis n° DE0666 (fourniture):

- 4 extincteurs EP6 + additif
- 3 extincteurs poudre ABC 6 kg
- 1 extincteur standard CO2 2 kg

Ets SAS SUD SECURITE INCENDIE pour un montant de615,00 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité.

5-Restaurant « le countai » : Demande d'occupation du domaine public -

Monsieur et Madame Colussi Xavier, propriétaires et exploitants du restaurant le Countaï, sollicent une autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre de leur activité de restaurateurs.

Monsieur et Madame exposent leur souhait de disposer 5 tables supplémentaires autour de l'arbre situé à proximité de leur terrasse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la requête de Monsieur et Madame Colussi qui devront formuler par écrit leur demande et qui devra être complétée par un plan détaillé.

6-- Avancement des Travaux

- Travaux de renforcement des réseaux ENEDIS et d'adduction d'eau (AEP EU) et télécom (chemin des randonneurs) : ces travaux sont en phase d'être terminés, en attendant la pose du transformateur programmée ce mois de juin.

7 - Comptes rendus réunions :

Réunion « tourisme » à la CCBDP : le bilan exposé lors de cette réunion fait état d'une hausse de Taxe de séjours générée par les opérations numériques grandissantes (2017 : 249.000 € / 2022 : 473.000 €).

Quatorze agents sont chargés de la promotion de notre territoire au sein de l'Office de Tourisme.

Quatre saisonniers viennent en renfort compléter en saison d'été cet effectif.

Une hausse de fréquentation des touristes de 7 % a été constatée sur le site de Nyons avec 85.000 visiteurs en 2022. Il est à noter que 10 % des touristes visitent le site de Nyons, ce qui explique la progression des utilisations du numérique.

D'autre part, une borne interactive a été installée sur le parking du Parc Naturel Régional des Baronnies à Sahune.

Visite du Conseil Départemental et du Centre Technique Départemental : une programmation des divers projets 2024 ont été présentés afin qu'ils fassent l'objet d'une demande de subventions.

Dans le cadre du nouveau règlement du Conseil Départemental, un projet de voirie par mandat du Maire peut être subventionné à hauteur de 65 %.

Un sens unique de l'accès à la zone artisanale est envisagé afin de sécuriser la sortie sur la Départementale 94.

8- Questions diverses

- **Rives de l'Eygues :** les travaux d'entretien des affluents de l'Eygues par l'association Ancre via le Syndicat Intercommunal Aygues-Eygues vont être effectués.
- Marché des Producteurs : inscription de 17 exposants pour le premier marché du 7 juin. Des panneaux temporaires de signalisation vont être installés.
- Concert du Vieux Village: Monsieur Pin et Madame Lemaire, futurs habitants de Sahune, se produiront en concert au Vieux Village le Vendredi 28 juillet 2023.
- Camping « les oliviers » : Le camping est ouvert depuis le 15 mai avec les nouveaux gérants en les personnes de Monsieur et Madame Eikmans.

La séance est levée à 22 heures

